



Mariage et carte de sejour.

Par **mimi5**, le **26/08/2009** à **08:47**

Bonjour,

Ma question est simple, j'aimerais avoir des réponses SVP, c'est important pour moi, merci d'avance.

Etant française, si je me marie avec un étranger immigré, ai-je le droit (au moment de signer pour mon mariage) de demander à ce que, si jamais il me quitte ou que nous divorçons un jour, on lui retire sa carte de sejour (ou autre) ?

Par **yland**, le **26/08/2009** à **11:29**

Bonjour,

Si ça commence déjà comme ça, ne te marie pas car tu n'a pas confiance en ton partenaire et ça se voit direct, alors ça sert à rien.

Par **Tisuisse**, le **26/08/2009** à **11:36**

Bonjour,

A mimi5 :

Non, vous ne pouvez pas exiger une telle clause.

A yland,

Il est d'usage de bonne politesse de débiter sa 1ère réponse sur un topic, par un "bonjour".

Par **mimi5**, le **26/08/2009** à **17:06**

Merci pour vos réponses...

C'es vrai, je n'aipas confiance en lui même s ' il me dit qu'il est sincère..

J'ai tellement entendu de choses autour de moi, que j'ai peur pour mon avenir avec lui...

Le probleme c'est que je l'aime... Je me retrouve coincé... Lui faire ses papiers : pour moi c'est hors de question .. Le laisser : c'est pas possible non plus... QUE FAIRE SVP ?

PEUT - ON OBTENIR UNE CARTE DE SJOUR VALABLE POUR 10 ANS EN AYANT UN CDI ??

SI OUI, ES CE DES PAPIERS SURES? PEUT ON RETIRER OU NE PAS RENOUVELLER UNE CARTE DE SEJOUR APRES DIX ANNEES ?

Merci pour vos réponses, aidez moi svp, je suis perdue !!!